

# SITUATION SÉCHERESSE

## ALERTE

### AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

#### Mesures hors irrigation



Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques \*



Interdit d'arroser sauf les pistes de compétition engazonnées pour chevaux entre 18h et 10h

#### Restriction dans le cas d'irrigation à partir d'une retenue en travers de cours d'eau :



#### Avec système d'irrigation localisé

Possible d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les grandes cultures

Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



# ALERTE

## AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

**Restriction dans le cas général :**  
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à  
partir d'une retenue d'eau en  
travers de cours d'eau :**



### Sans système d'irrigation localisé



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
prairies de  
graminées



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
prairies de  
graminées



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
grandes cultures



Possible d'irriguer  
les grandes cultures



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages



Possible d'irriguer  
les horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou  
[en cliquant ici](#)



# SITUATION SÉCHERESSE

## ALERTE RENFORCÉE

### AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

#### Mesures hors irrigation



Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques \*



Interdit d'arroser sauf pour les pistes de compétition engazonnées pour chevaux entre 18h et 10h

**Restriction dans le cas général :**  
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restriction en cas d'irrigation à partir d'une retenue en travers de cours d'eau :**



#### Avec système d'irrigation localisé

Possible d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les grandes cultures

Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages

\* Les prélèvements en cours d'eau pour l'abreuvement doivent permettre le maintien en permanence de la vie, de la circulation et de la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau, les perturbations doivent être limitées en évitant la circulation, le passage et le piétinement des animaux d'élevage dans les cours d'eau



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



# ALERTE RENFORCÉE

## AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

**Restriction dans le cas général :**  
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à  
partir d'une retenue d'eau en  
travers de cours d'eau :**



### Sans système d'irrigation localisé



Possible d'irriguer de  
20h à 9h les  
horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages



Interdit d'irriguer les  
prairies de  
graminées



Possible d'irriguer de  
20h à 8h les  
prairies de  
graminées



Possible d'irriguer de  
20h à 8h les grandes  
cultures



Possible d'irriguer de  
18h à 10h les  
grandes cultures



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou  
[en cliquant ici](#)



# SITUATION SÉCHERESSE

## CRISE

### AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

#### Mesures hors irrigation



Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques par tout moyen \*



Interdit d'arroser les pistes pour chevaux

**Restriction dans le cas général :**  
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restriction en cas d'irrigation à partir d'une retenue en travers de cours d'eau :**



#### Avec système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages

\* Les prélèvements en cours d'eau pour l'abreuvement doivent permettre le maintien en permanence de la vie, de la circulation et de la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau, les perturbations doivent être limitées en évitant par tous moyens la circulation, le passage et le piétinement des animaux d'élevage dans les cours d'eau



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



# CRISE

## AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

**Restriction dans le cas général :**  
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à  
partir d'une retenue d'eau en  
travers de cours d'eau :**



### Sans système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les  
horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures sauf  
maraîchages de 20h  
à 8h



Possible d'irriguer de  
20h à 9h les  
horticultures,  
légumes plein  
champs, pépinières,  
arboricultures et  
maraîchages



Interdit d'irriguer les  
grandes cultures



Possible d'irriguer de  
20h à 8h les grandes  
cultures

Interdit d'irriguer les  
prairies de  
graminées



Interdit d'irriguer les  
prairies de  
graminées



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)



Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou  
[en cliquant ici](#)